

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUILLET 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le 26 juillet à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de M. Pascal MODET, Maire.

Présents : MM. Pascal MODET, Frédéric ROUGIER, Mmes REVAULT Charlotte, TRÉVAUX Micheline, MM. VIALE Thierry, MURA Bastien, Mmes MALLET Jacqueline, MEURQUIN Fabienne, BRANDIER Stella, MM. SERRA Alain, LE PROUX de la RIVIÈRE Patrice, Mme MODET Nathalie.

Absents excusés : MM. ROGLIARDO Sébastien (pouvoir à Mme Charlotte REVAULT), DESCAZEAUX Bruno (pouvoir à Mme Fabienne MEURQUIN), Mme CHETOUANE Chafika (pouvoir à Mme Micheline TRÉVAUX)

Secrétaire de séance : Mme Nathalie MODET

Lecture est faite du précédent compte rendu du Conseil Municipal en date du 22 juin 2021.

DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (PADD)

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'en accord avec le cabinet UA64 en charge de la révision du Plan Local d'Urbanisme, le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) est reporté.

Une réunion publique précèdera ce débat, une information aux Bauréchais sera faite par affichage et information sur le site internet de la commune.

SUBVENTIONS AUX ASSOCAITIONS

Cette délibération annule et remplace la délibération 2021/041 du 26 mai 2021.

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à sa délibération du 26 mai 2021 relative au versement de subventions aux associations, la subvention d'un montant de 500 € allouée au Festival Entre-deux-Rêves n'a pas été retranscrite. Il demande que la délibération 2021/041 soit annulée et remplacée comme suit.

Les Conseillers Municipaux représentant les associations ne prennent pas part au vote concernant celles-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents,

DÉCIDE de répartir les crédits votés au budget primitif 2021, comme suit :

COMPTE 6574	Pour mémoire 2020	Propositions 2021	Abstentions
Associations communales			
Club de Lecture	700.00 €	700.00 €	A. SERRA A. SERRA, T. VIALE P. de la RIVIÈRE
Comité des Fêtes	2 000.00 €	1 300.00 €	
Sauvegarde Sites et Monuments	500.00 €	700.00 €	
Société de chasse de Baurech	500.00 €	500.00 €	
USEP École de Baurech	160.00 €	160.00 €	
EBB	0 €	0 €	
Associations intercommunales			
FNACA Créon	30.00 €	30.00 €	
REV	189.00 €	189.00 €	
Secrétaires de Mairie du canton	30.00 €	30.00 €	
Sté Archéologique Lignan Créon	50.00 €	50.00 €	
Festival Entre-deux-Rêves		500.00 €	
Autres organismes			
AMG+AMF	215.58 €	220.23 €	
CAUE	61.00 €	61.00 €	
SPA	261.30 €	269.40 €	
Divers	3 803.12 €	3 790.37 €	
TOTAL	8 500.00 €	8 500.00 €	

RÉVISION DES LOYERS

Conformément à l'article 7 du contrat de location, les loyers des immeubles communaux sont révisibles chaque année au 1^{er} juillet en fonction de la valeur moyenne de l'indice du coût à la construction, ce qui fait apparaître une variation de + 0.20 % pour l'année 2021.

Montant des loyers mensuels à partir du 1^{er} juillet 2021 :

	2020	2021
EL MACHMACHI		
- appartement	397 €	398 €
- garage	71 €	71 €
TOTAL	468 €	469 €
TESSIER		
- appartement	337 €	338 €
- garage	49 €	49 €
TOTAL	386 €	387 €
BRULLMANN		
- appartement	401 €	402 €
- garage	-	50 €
TOTAL	401 €	452 €

	2020	2021
DARRIET - logement	367 €	368 €
TOCQUEVILLE - logement	571 €	572 €
KAYA - logement	619 €	620 €
DONOSO - logement	459 €	460 €
ETS PEREIRA - atelier municipal	320 €	321 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE l'augmentation des loyers ci-dessus.

PROJET MULTI COMMERCES

M. Thierry VIALE rend compte de l'avancée du projet de multi commerces dans le bourg. Des études ont été demandées et réalisées par le CAUE, Gironde Ressources et la Chambre du Commerce et de l'Industrie de Bordeaux (CCI) qui ont considéré le projet communal viable. Ce projet consisterait donc dans l'installation de plusieurs commerces dans un même local et d'un restaurant, cela dans l'actuel atelier municipal qui serait réaménagé en conséquence. Le coût estimé des travaux s'élève à environ 600 000 €, auquel devra s'ajouter le réaménagement des anciens ateliers municipaux pour accueillir les services techniques. Une nouvelle rencontre sera organisée avec la CCI à la rentrée de septembre afin d'avancer sur le projet.

SANITAIRES

M. Thierry VIALE informe le Conseil Municipal que tous les devis attendus pour l'installation de nouveaux sanitaires dans l'école n'ont pas été reçus. Il propose de présenter le projet pour décision lors de la prochaine réunion du Conseil.

QUESTIONS DIVERSES

VOIRIE

M. Frédéric ROUGIER rappelle au Conseil Municipal que des travaux de voirie ont été engagés sur différentes voies communales. Concernant le chemin de Bazanac, il s'avère qu'il est nécessaire d'intervenir sur environ 200 m² supplémentaires. Il soumet au Conseil le devis additionnel de l'entreprise CHATAIGNÉ en charge des travaux actuels.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, ACCEPTE le devis de l'entreprise CHATAIGNÉ, d'un montant total de 2 466 € HT

CHARGE le Maire de passer commande

FEUX COMPORTEMENTAUX

Le Maire présente au Conseil Municipal un devis concernant l'acquisition de feux comportementaux dans le bourg. Il rappelle que ce type de signalisation, jusque là interdite, vient d'être autorisée dans le département. Son installation nécessite un branchement sur l'éclairage public, aussi un devis sera demandé au SDEEG en charge du réseau.

Des subventions pouvant être obtenues notamment au niveau du Département, un plan de financement sera proposé lors de la prochaine réunion du Conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20h30.